

Un vieux chalet, le Chalet-Neuf

Celui-ci est propriété de la commune de Bursins. Il va avec le Cerney sous-jacent. Le chalet lui-même n'est plus utilisé, seules les pâtures dont la diminution est sensible à cause de la progression des forêts, voient encore du bétail.

Le Chalet-Neuf pourtant est une très belle bâtisse, tout à fait typique des chalets d'alpage de la région. Georges Vagnières en disait ceci en 1973 :

Le bâtiment du Chalet Neuf n'est plus utilisé. La toiture en fort mauvais état est encore recouverte de tavillons sur 2 pans. L'habitation comprenant une chambre, local de fabrication et chambre à lait n'est plus très bonne. Les 2 écuries doubles pourraient recevoir 70 têtes de bétail, mais les planchers des couches sont partiellement pourris.

Une bonne restauration, quoique à notre avis un peu poussée, a redonné du lustre à ce chalet qui se trouve ainsi, et malgré sa mise à l'écart, capable d'affronter les temps à venir sans se voir mis à mal par les intempéries et les rigueurs du climat.

C'est un beau chalet, solidement construit, dont l'avenir aurait pu être brillant si ses pâtures avaient été plus vastes et surtout moins encadrées par des forêts qui peu à peu reprennent le dessus. Il est à craindre qu'avec le temps toute trace de pâturage ne disparaisse.

Nous ignorons l'histoire de cet alpage. Nous nous contenterons ici d'en donner quelques images qui montreront qu'il n'est pas à dédaigner et que sa visite est à faire. Les photos sont des promenades de 19 et 25 novembre 2011.



Arrivée sur le replat où se trouve situé le chalet à 1337 m. avec un ensoleillement matinal trop violent pour faire d'excellentes photos.



Plan rectangulaire, toit à pans brisés, vieille cheminée qu'il serait bon de découvrir à l'intérieur.



Avant-toit au levant avec une poutraison superbe.



Les ombres sont malheureusement trop fortes pour permettre d'excellents clichés.



Pan brisé au vent. Le toit du chalet lui-même se prolonge par celui de l'ancien boiton.



Façade arrière avec porte d'écurie voûtée. L'avant-toit offre de même une charpente superbe que l'on retrouve ci-dessous dans tout son vaste développement intérieur.



Les charpentiers d'autrefois faisaient vraiment du travail magnifique. Cette charpente est un miracle d'équilibre et d'efficacité. Nous ne pénétrons pas à l'intérieur du chalet pour ces prises de vue, nous passons simplement notre appareil de photo par les « bornatz » et hop, un clic et vous voilà avec ce qui fait notre bonheur !



Idem. C'est véritablement prodigieux et de toute beauté.



Carte fédérale 1892, extrait propre à la région du Chalet-Neuf. La forêt y était déjà à l'époque d'importance.

L'ouvrage : Robert Reguin – Jean-Bruno Wettstein, Les alpages de Bursins, Cabédita 1990, offre quelques renseignements intéressants sur le Chalet-Neuf, par ailleurs déjà signalés et repris dans notre analyse sommaire de l'histoire du Cerney.

On apprend par exemple que le Chalet Neuf est d'une superficie de 487 933 m². Bigre, quelle précision, quand on pense que l'on peut se perdre facilement dans l'une ou l'autre de ces combes où ne passe presque jamais personne !

Ces chalets sont typiques : grand rectangle en maçonnerie sommés d'une charpente lourde à quatre pans, lambrissée et recouverte de tavillons dénommés « encelles », de deux pieds et demi de long, accrochés par des « clavins » ; large débordement des toitures formant avant-toit. Le sol de l'étable est formé de plateaux de sapin posés sur « solettes » et « bauderons ». La pourriture de ces matériaux oblige à de fréquents changements. La distribution comprend un grand espace réservé au bétail et à la traite et des surfaces contiguës plus restreintes pour la fabrication du fromage, du beurre et du séré, conservés dans une cave. La chaudière en cuivre est propriété de la commune ; elle est remise aux amodiataires contre reconnaissance, de même que tout le matériel fixe du chalet. Les bergers logent dans les combles¹.

Tout cela est parfaitement exact, à un détail près. C'est qu'il nous semble que le beurre et le séré sont conservés plutôt à la chambre à lait qu'ailleurs, cet endroit choisi pour sa relative fraîcheur, même au cœur de l'été, et par le fait qu'il n'offrirait aucun faux goût aux produits, ce qui ne manquerait pas d'arriver dans certains autres lieux. On sait à quel point la graisse des produits, beurre en particulier, est capable d'absorber le goût et les odeurs des aliments mis à proximité.

Concernant la pourriture des solettes et autres bauderons, il faut comprendre que l'urine des vaches s'infiltrerait entre les planches qui gardent un certain espace entre elles, si minime soit-il, et contribuent à l'humidification permanente du sol de terre sous-jacent où les bois se pourrissent rapidement.

Selon le texte ci-dessus, le Chalet Neuf aurait été reconstruit en 1781-1782 par Louis Cugnet, maître charpentier. Est-ce le chalet actuel ?

Dans tous les cas cette bâtisse est d'une construction solide. Avec un entretien correct, elle est prête à défier les siècles.

On lit dans le même ouvrage que le Chalet Neuf, dont le bâtiment n'était plus utilisé depuis 1946², pose problème même après cette date. Car, considéré comme le quatrième parc du Cerney, celui-ci était trop éloigné du chalet principal où se faisait désormais la fabrication et rendait le travail des bergers trop difficile. En effet, ne fallait-il pas parfois une heure et demie pour rapercher les vaches disséminées sur le territoire du Chalet Neuf, et ces déplacements incessants ne diminuaient-ils pas la production laitière ? Dans ces conditions une

¹ Ouvrage cité dans le corps du texte, p. 12.

² Les auteurs notent ici : « ... autant dire que seuls quelques nostalgiques d'un passé lointain auraient pu regretter son affectation ancienne ».

seule solution aurait pu entrer encore en ligne de compte, mettre du jeune bétail sur cet alpage dont le contrôle et les soins sont relativement minimes.

La Municipalité de Bursins opta pour cette solution. On maintint ainsi deux combes proches du chalet, d'une surface de 10 hectares environ, afin de conserver un espace ouvert près du chalet désormais sans affectation agricole et dont l'entretien correspondrait désormais à deux buts :

1o Maintenir un bâtiment à l'architecture exceptionnelle.

2o Offrir un lieu de rencontres au citoyens de Bursins.

Nul doute que ceux-ci, fiers d'un patrimoine aux mains de la commune depuis un demi-millénaire, se sont trouvés heureux et ravis de cette solution.

Les deux combes du Chalet-Neuf permettaient en 1990 de tenir une dizaine de génisses.